

ACTION 42 ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA CREATION ET/OU LA RESTAURATION DE CONTINUITES ECOLOGIQUES

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

CONTEXTE LOCAL

L'ensemble des continuités écologiques d'un territoire forme ce que l'on appelle la trame verte et bleue (TVB). Celle-ci vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges au niveau national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... pour assurer leur survie. Son élaboration contribue donc au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie...

Concrètement, et localement, il s'agit par exemple de restaurer la nature en ville, de replanter des haies, de supprimer les obstacles sur les rivières ou bien encore d'aménager des passages à animaux leurs permettant de franchir des routes ou des voies ferrées...

Actuellement, la Région Centre élabore un Schéma Régional de Cohérence Ecologique qui identifie les grandes zones naturelles à préserver et les connexions à créer entre elles. Cependant, si la TVB se dessine au niveau national et régional, c'est bien à l'échelle communale qu'elle se décline concrètement notamment au travers des Plans Locaux d'Urbanisme. Pour cela, il convient d'accompagner les communes à prendre en compte aussi bien la biodiversité remarquable (zones Natura 2000, APPB*...) que la biodiversité dite "ordinaire" dans les différentes opérations d'aménagements et d'urbanismes.

A noter que l'élaboration, en cours, du SCoT traite aussi de cette problématique et a proposé aux élus locaux une formation sur ce sujet. En parallèle, le Pays de Bourges s'intéresse aussi à ce sujet.

Résultat attendu

- > Formaliser une cartographie du réseau écologique à l'échelle du Pays de Bourges ;
- > Assurer leur prise en compte dans les documents d'urbanismes communaux.

DESCRIPTIF

- Elaboration de la Trame Verte et Bleue aux échelles du SCoT et du Pays de Bourges selon les exigences légales et en compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ;
- Décliner plus précisément cette TVB ;
- Accompagner les communes pour la prise en compte des continuités écologiques dans leurs projets d'aménagements et d'urbanismes.

PILOTE

- SIRDAB ;
- Elu référent : M. A. TANTON.

PARTENAIRES

Le Pays de Bourges, Bourges Plus, DREAL, DDT 18, ONEMA*, SAGE Yevre-auron, CG18, Conseil Régional, Muséum d'histoire Naturelle...

Calendrier prévisionnel

2011-2015

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Elaboration de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du SCoT = 47 425 € H.T.

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action	
	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
	L'épanouissement de tous les êtres humains
	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables

Les sigles suivis d'un astérisque * sont détaillés dans un glossaire situé en fin de document